

8 Faits divers & Justice

Association de malfaiteurs à Kango

Une sœur organise une expédition punitive contre son frère à Oyane 2

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

DIMITRI Ibouili, 28 ans, et André Nguema Meyo, la trentaine, tous deux Gabonais, ont été appréhendés par les gendarmes de la brigade routière de Kango pour avoir, le lundi 3 novembre dernier, exercé des violences physiques sur la personne de Jean-François Ndenguedia, alias Salas, un ancien militaire actuellement en service au Trésor de Kango. La scène se passe à Oyane 2, un hameau du département du Komo. En menant ce qui s'apparente à une véritable expédition punitive, les deux individus auraient agi sous les ordres de la propre sœur de la victime. L'enquête menée par des Officiers de police judiciaire (OPJ) révèle que le jour des faits, Florence Bissigho, la cadette du militaire retraité, aurait préalablement pris attache avec les présumés agresseurs à Kaffélé, un quartier



André Nguema Meyo (g) et Dimitri Ibouili, les deux individus recrutés par dame Bissigho...

Photo : DR

de Kango. Le premier, Nguema Meyo, est une vieille connaissance. Ce dernier fait appel, pour remplir la besogne, à Dimitri Ibouili, un de ses lieutenants. Aussitôt le contrat conclu, les trois personnes s'embarquent à bord d'un véhicule, en direction d'Oyane 2, où demeure Jean-François Ndenguedia. Mais à leur arrivée dans ce village, elles apprennent que la proie se trouve à Ntoun, pour faire ses emplettes. Il est 17 heures et l'impatience commence à gagner les esprits.

C'est alors que dame Bissigho décide de leur communiquer le numéro de téléphone de son aîné, afin qu'ils lui demandent de hâter son retour. Un appel pour le moins curieux, tant Ndenguedia ignore qui se trouve au bout de la ligne. Toujours est-il qu'une fois de retour au village, il fait d'abord escale au domicile de sa sœur. Mais celle-ci est absente. C'est plutôt au bar du coin qu'il la trouve, en compagnie d'étrangers. L'homme n'a même pas le temps de souffler, que ses bourreaux le prennent à

partie. La pluie de coups déversés sur lui par ses agresseurs est telle, que son visage s'en trouve complètement tuméfié. Mais curieusement, alors que son frère aîné est en train de se faire massacrer à sa demande, c'est la même Florence Bissigho qui alerte les pandores de la brigade routière pour faire cesser l'agression. S'est-elle soudainement souvenue que le sang qui était en train de se répandre au sol est le même qui coule dans ses veines ? Ce



... pour punir Jean-François Ndenguedia.

Photo : DR

revirement de dernière minute suffira-t-il à mettre à l'abri la commanditaire présumée des ennuis judiciaires ? Toujours est-il que, lorsque les agents arrivent sur les lieux, les sbires n'y sont plus. Entre-temps, la victime prend le chemin du centre de santé pour se faire établir un certificat médical. Quand Jean-François Ndenguedia se rapproche des fins limiers, deux jours plus tard avec toutes les preuves à l'appui, ces derniers s'activent sur un fait

d'agression sexuelle perpétrée au quartier Kaffélé, le jeudi 5 novembre. Parmi les présumés auteurs du viol en réunion interpellés, figure le nommé Dimitri Ibouili (lire l'Union d'hier). Une heureuse coïncidence fait que l'ancien militaire tombe nez-à-nez avec son bourreau, en garde à vue dans les locaux de l'unité de gendarmerie. Passant à table lors de l'interrogatoire, le délinquant dit avoir été recruté par André Nguema Meyo. Ce dernier a, quant à lui, révélé l'avoir fait à la demande de Florence Bissigho. Le vendredi 6 novembre dernier, la commanditaire est aussitôt arrêtée. La dame explique avoir organisé cette expédition punitive pour donner une bonne leçon du vivre ensemble à son frère. Au motif qu'il ne cessait de lui proférer des menaces. Le parquet de Libreville, devant lequel les trois présumés malfaiteurs seront présentés, aujourd'hui, comprendra-t-il une telle propension à se faire justice ?

A propos de l'infanticide de Nzenz-Ayong

Lydie-Carole Ayang Nguema victime collatérale d'un dérèglement sociétal ?

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

POURSUIVIE pour le meurtre "accidentel" de son fils Jules-Junior Edon-gui, un adolescent de 17 ans (lire l'Union d'hier), Lydie-Carole Ayang Nguema va devoir répondre, dans les tout prochains jours, de son acte devant la loi. Et sans trop présager de l'issue de ce procès à venir, il serait étonnant que celui-ci ne débouche pas sur la condamnation de la trentenaire. En dépit de ce que cette mère ayant sept enfants à sa charge, a affirmé n'avoir pas du tout eu l'intention de donner la mort à son garçon, mais plutôt de lui infliger une punition. Mais au moment où ce drame suscite moult commentaires, soulevant même des passions dans certains cas, il conviendrait d'analyser froidement le problème. En se posant notamment la question de savoir si dame Ayang Nguema n'est pas simplement une victime collatérale du dérèglement de notre société. En outre, son geste fatal n'a-t-il pas été guidé par cette forme de harcèlement moral auquel elle était l'objet de la part de ses voisins ? S'est-on,

enfin, interrogé sur le sentiment qui anime actuellement la voisine par qui ce meurtre est arrivé, quoiqu'il paraît difficile de reprocher à cette dernière de s'être plainte auprès de la mère du présumé vol de marchandise dont son fils se serait rendu coupable dans sa maison ? Loin de nous l'idée de légitimer la nature de la punition que la mère a voulu infliger à son enfant, tant celle-ci traduit une forme de violence inégalée de la part d'une maman. Nous ne voulons pas, non plus, nous inscrire dans une logique de dédouanement tous azimuts de la mise en cause dans une affaire de meurtre, commis de surcroît par une personne sur son propre enfant. Mais toute la question est de savoir si, comme dans l'affaire de la femme adultère dont il est fait mention dans la Bible, Lydie-Carole Ayang Nguema est réellement la seule présumée coupable de ce crime, si personne d'autre n'a rien à se reprocher. Certes, on pourrait déplorer que celle-ci ait eu une vie sentimentale peu rangée, au regard de la charge familiale qui pèse aujourd'hui sur elle en termes d'éducation et d'entretien de ses enfants. Sept au total nés de sept pères différents, mais dont les

géniteurs, comme dans bien des cas sur l'ensemble du territoire national, ont levé le pied, abandonnant ce fardeau à une seule femme quasiment sans moyens. Quelles valeurs, étant déjà elle-même vulnérable, Lydie-Carole Ayang Nguema aurait-elle donc pu transmettre à sa progéniture ? Et quelle est la contribution de ces nombreux pères fuyards dans l'encadrement et la formation citoyenne des enfants qu'ils abandonnent aux

mères ? De tels hommes doivent-ils continuer à essaimer impunément des enfants dans le pays, sans encadrement de leur part, de sorte que ces derniers finissent par devenir de véritables cancers pour la société ? Ces pères démissionnaires ne sont-ils pas, en réalité, ceux qui causent le plus de tort à cette même société, et contre lesquels il conviendrait enfin de prendre des mesures contraignantes, sur le plan

législatif notamment, pour essayer de les discipliner dans la gestion de leur sexualité ? Nous pensons que, même s'il n'est pas très évident qu'un tel projet de loi prospère, du fait de leur faible représentativité, les parlementaires féminins ont tout de même là une piste qu'elles pourraient exploiter pour aider leurs congénères. Ces dames qui

peinent, toutes seules, à élever et à transmettre aux enfants, dans la mesure du possible, les valeurs morales autant qu'elles peuvent. Car, aussi longtemps que ces hommes, ces pères, ne seront pas inquiétés, il est à craindre que de nombreuses autres victimes collatérales se retrouvent dans la même situation que Lydie-Carole Ayang Nguema.

Lutte contre les stupéfiants

L'élève Mparito était un dealer

COE
Libreville/Gabon

BERDOL Jacquain Mparito, Gabonais de 21 ans, élève en classe de 5e au CES public de Makokou et domicilié au quartier Essic, a été interpellé, le 7 octobre dernier, par les agents de l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad). Motif : détention et vente de chanvre indien. Au total, 37 oreillettes du produit illicite retrouvées sur lui par les agents. Le gros élève a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Makokou, le 10 novembre dernier, par le parquet de la localité.



Berdol Jacquain Mparito devant les locaux de l'Oclad de Makokou.

Photo : DR



LYBEK
2015